



COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 07 septembre 2015

Elections CAP officiers : **Pourquoi je vote AUTONOME...**

Premier syndicat représentatif des SDIS de France depuis les élections CATSIS 2014 (1^{re} tous collèges confondus et 3^e organisation syndicale représentative dans le collège officier SPP) confirmées par les élections professionnelles de décembre 2014 (avec près de 8000 voix), **l'AUTONOMIE est notre ligne de conduite et nous veillons à rester APOLITIQUES**. Ces valeurs nous permettent de conserver tout notre pouvoir et notre indépendance dans les négociations et notre force de conviction dans le dialogue social.

La Commission Administrative Paritaire (nationale pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels) est une instance consultative qui permet aux fonctionnaires de participer à la gestion de leur carrière. Elle émet un avis sur toutes les questions d'ordre individuel (évolution de carrière, avancement...). Les représentants du personnel élus en CAP siègent également en conseil de discipline.

Seul syndicat complètement apolitique :
pour une défense des personnels sincère, véritable et sans compromission

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

- **POUR une refonte de la réforme rétrograde de la filière** avec la prise en compte de véritables perspectives de carrière attractives et la juste place des lieutenants en catégorie A et le passage de tous les lieutenants en hors-classe a minima
- **POUR une refonte de la catégorie B** cohérente et une **revalorisation des grilles indiciaires** de cette catégorie

- **POUR une réelle concertation de l'ensemble des acteurs** (supérieurs hiérarchiques comme représentants du personnel) dans l'élaboration des tableaux d'avancement et la mise en place de critères objectifs fondés sur la valeur professionnelle, nous préférons la méritocratie au népotisme
- **POUR une affiliation efficiente de l'ENSOSP au CNFPT**
- **POUR défendre les dossiers personnels** (notation, mutations d'office, mise en disponibilité, conseils de discipline...)
- **POUR un véritable aménagement de fin de carrière**
- **POUR l'encadrement du statut des SSSM** dans le respect des textes
- **POUR un véritable déroulement de carrière pour tous les SPP victimes des accidents de la vie** et déclarés inaptés
- **POUR combattre les souffrances au travail**
- **POUR une réelle reconnaissance professionnelle** dans le cadre des promotions des SPP
- **POUR la mise en place d'une réelle GPEEC** (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences)
- **POUR une véritable transversalité des « corps » entre les fonctions publiques**
- **CONTRE les pressions politiques**

Votez et faites voter Autonomes !

Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement Autonome (www.faspp-pats.org)